



À l'heure de la modernisation des administrations, la direction générale des Finances publiques propose aux collectivités locales un nouveau moyen de paiement, moderne, entièrement sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7. PayFiP permet le paiement des factures locales par prélèvement unique ou carte bancaire.

TIPI DEVIENT PAYFiP qui permet **un paiement simple, rapide et accessible**, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Dans ce dernier cas, muni la première fois de ses coordonnées bancaires, l'utilisateur paie ses factures locales en quelques clics depuis chez lui, même s'il n'a pas de carte bancaire.

Un service entièrement sécurisé

Aucune inquiétude côté sécurité : l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr, et bientôt via FranceConnect.

Ainsi, l'utilisateur peut effectuer son règlement sans avoir à saisir à nouveau ses coordonnées bancaires lors de chaque paiement. En effet, il aura la possibilité d'autoriser la DGFIP à conserver un ou plusieurs comptes bancaires saisis.

PayFiP, un service gratuit et facilement accessible

PayFiP est accessible 7j/7 et 24h/24.

Le prélèvement unique est totalement gratuit pour l'utilisateur

Les modalités d'accès à PayFiP sont identiques à celles précédemment utilisées pour TiPI.